

## CIMV SIGNE UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LE GROUPE TECHNIP

**Le Groupe TECHNIP, spécialiste de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie, s'engage au côté de la Compagnie Industrielle de la Matière Végétale (CIMV) afin d'industrialiser le procédé de bioraffinage lignocellulosique CIMV. Cette collaboration se traduit par la signature d'un contrat de coopération commerciale et industrielle.**

La relation entre les deux sociétés, initiée en 2007 dans le cadre de l'étude de faisabilité du premier projet d'industrialisation CIMV, a permis à TECHNIP d'identifier le procédé CIMV comme étant une technologie de rupture dans le domaine de la chimie verte. En effet, à partir de la biomasse, CIMV est aujourd'hui la seule technologie capable d'extraire une lignine pure (la Biolignine™) équivalente à un phénol pétrolier ou pouvant se substituer au noir de carbone dans la plupart de leurs applications.

TECHNIP a alors apporté à CIMV son savoir faire technologique dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, lui permettant ainsi de passer du stade d'unité pilote à celui d'unité industrielle.

Plus récemment, TECHNIP a mis en place une force commerciale pour la promotion, à l'étranger, du procédé CIMV et de l'important panel d'applications biosourcées qu'il offre aux industriels.

Cette collaboration a été officialisée par la signature, le 16 décembre 2011, d'un contrat de coopération commerciale et industrielle

*« Nous sommes ravis de ce partenariat avec CIMV qui va nous permettre de nous développer et d'aller plus loin sur un marché qui représente des perspectives de croissance indéniables et est d'importance stratégique pour nos clients. Nous serons également à même de mieux répondre à de futurs appels d'offre pour des bioraffineries partout dans le monde »,* explique Stéphane His, Vice-président Biocarburants et Energies renouvelables - TECHNIP.

*« Cet accord va permettre à notre société de lancer son projet industriel. Désormais, CIMV, soutenue par TECHNIP, est en mesure de proposer une offre cohérente et solide à l'ensemble des industriels désireux de développer de nouvelles applications biosourcées et d'anticiper les futures réglementations »* conclut Thiery Scholastique, Président du Directoire de CIMV.

### TECHNIP EN QUELQUES MOTS :

Technip est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 30 000 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial.

Implanté dans 48 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine.

L'action Technip est cotée sur le marché NYSE Euronext Paris et sur le marché hors cote américain en tant qu'American Depositary Receipt (ADR: TKPPK).

### CIMV EN QUELQUES MOTS :

Créée en 1998, la société CIMV a développé sur le modèle du raffinage du pétrole, un concept unique de bioraffinerie lignocellulosique permettant de séparer et de valoriser, sans dégradation ni risque pour l'environnement, les trois principaux constituants de la matière végétale en trois produits intermédiaires destinés à l'Industrie : la Biolignine™, la cellulose / le glucose et les sirops de sucres en C<sub>5</sub>. Ces produits peuvent se substituer à des commodités d'origine fossile entrant dans la composition de produits de la vie courante (colles, isolants, carburants, plastiques, etc.).

L'extraction d'une lignine pure constitue l'exclusivité scientifique du procédé CIMV et le cœur de sa rentabilité, la lignine étant équivalente à un phénol pétrolier ou au noir de carbone.

La ressource exploitée par le procédé CIMV est de nature non-alimentaire et provient de co-produits agricoles (pailles de céréales, bagasses de canne à sucre et de sorgho sucrier), ou de plantes à fibres (miscanthus, chanvre, lin, etc.) mais peut également provenir de résidus forestiers. La technologie CIMV est protégée à l'international par un portefeuille de sept brevets.

### Contacts presse